



Waremme, le 21 octobre 2016

Compte rendu de la réunion d'installation de la
Commission Locale de développement Rural
19 octobre 2016

Membres de la CLDR :

- Présents : 37 personnes : Christophe BANDOROWICZ, Frédéric BESSEMANS, Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Bruno CILENTO, Françoise COLLARD, Henri COPETTE, Cedrick de CHANGY, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Christelle FURLAN, Eric HAUTPHENNE, Louis LAMBERT, Bernard LAKAYE, Manon LECOCQ, Nicolas LEROY, Zoé LIVRON, Bénédicte MARLIER, Anne-Françoise MATAGNE, Jonathan MATERNE, Corinne MAUS, Séverine PAPART, Jules PONCELET, Bernard SACRE, Antoine SCHMITZ, Philippe THISE, Vincent VAN GEEL, Joëlle VANDERSTEEN, Luc VIATOUR, Lidvine WEBER
- Excusés : 2 personnes
Marie de CHANGY, André RIGO

Présences :

- Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération
- Pour la FRW : Vanessa SUBLET et Marc VAN DEN BROECK, agents de développement
- SPW – DGO3 - Direction du développement rural : Bernadette FRANCK

Ordre du Jour

- Les présentations
- L'ABC d'une opération de développement rural
- La commission locale de développement rural
- Les attentes de la CLDR
- La suite de l'opération

Accueil des participants



Les membres de la Commission de développement rural (CLDR) sont accueillis par M. Eric Hautphenne, Bourgmestre de Héron qui explique l'intérêt que la Commune porte aux futurs travaux de la CLDR et qui nécessitera de la part de son Président une grande disponibilité et une excellente connaissance de la commune et de son fonctionnement. Craignant de ne pouvoir s'investir autant qu'il le souhaiterait, il a préféré laisser le rôle de Président à M. Michel Bollinger, conseiller communal. M. Bollinger, qui a déjà tenu ce rôle lors de la précédente Opération de Développement Rural (ODR), en connaît donc parfaitement les différentes étapes et le fonctionnement, et sera le relais direct entre la CLDR et le Collège communal.

M. Bollinger explique à son tour les motivations de la Commune à entamer une nouvelle ODR baptisée « Demain... Héron » et la confiance qu'elle place dans l'investissement des personnes présentes, car « Demain... Héron, c'est VOUS et NOUS qui allons le faire ».

1. Les présentations

Après avoir brièvement présenté la Fondation Rurale de Wallonie, Marc Van den Broeck, Agent de développement (AD) détaille la composition de la CLDR. Elle compte 40 membres (30 citoyens et 10 élus, 19 femmes et 21 hommes de 23 à 71 ans). Les différentes professions de chacun couvrent des domaines très divers.

Cette composition est bien représentative du territoire, chaque village est représenté dans des proportions assez semblables à la répartition de la population.

Il détaille ensuite le contenu de la farde qui sera remise aux participants et explique comment compléter la fiche « Qui est Qui Book », et demande de vérifier l'exactitude des coordonnées préinscrites sur le document. Il informe notamment que chaque membre est libre de divulguer l'information qu'il souhaite (ex : n° de téléphone, hobby...). Ces formulaires seront repris en fin de séance par les AD de la FRW qui réaliseront un petit trombinoscope, le « Qui est Qui book », qui sera distribué lors d'une prochaine rencontre. Il permettra ainsi aux membres de mieux se connaître.

Les membres qui n'étaient pas présents lors de cette séance, recevront également cette fiche à remettre à la FRW.

Chaque membre est ensuite amené à se présenter devant l'assemblée en précisant son nom, prénom, village, intérêts... et à l'aide d'une image préciser sa motivation à faire partie de la nouvelle Commission.

Voici quelques éléments cités :

- « Je suis actuellement une formation de guide nature. Il est essentiel pour moi de préserver les points de nature présents dans notre commune. »
- « C'est en groupe et en ayant un vrai travail d'équipe qu'on arrive à faire de belles choses ! »
- « Je viens de Liège et, là-bas, on ne donne pas son avis. En arrivant ici il y a un an, j'ai été agréablement surpris. Il existe des Communes où on peut donner son avis ! Je me suis donc engagé. »
- « Il faut construire sa commune et l'avenir de nos enfants ensemble. »
- « Ce serait trop bête de râler après. C'est une occasion à ne pas louper. » ...

Enfin, chaque membre est invité à se faire photographier dans le but d'illustrer sa fiche du « Qui est qui-book ».

2. L'ABC de l'opération de développement rural

Vanessa Sublet, AD, rappelle succinctement les différentes étapes et éléments constituant une ODR (définitions, étapes, timing,...). Un document reprenant ces informations de manière plus détaillée est repris dans chacun des classeurs.

Elle rappelle les autres acteurs qui accompagneront la CLDR dans le processus :

- La Commune, maître d'œuvre de l'opération avec Michel Bollinger comme référent politique et Isabelle Ebroin comme référent de l'Administration communale.
- L'Auteur de projet, le bureau d'Etudes Survey & Aménagement, qui apporte les éléments techniques et objectifs pour enrichir la réflexion de la CLDR ; il élabore le PCDR.
- L'organisme d'accompagnement, la Fondation rurale de Wallonie, qui favorisera la dynamique participative par l'animation des réunions, la tenue du secrétariat...
- La Wallonie, en la personne de Mme Bernadette Franck de la DGO3, direction du Développement rural.

Madame Franck rappelle aux membres présents que la participation citoyenne est réellement au cœur des ODR et que c'est un élément auquel les services administratifs sont particulièrement vigilants pour juger de la qualité d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

3. La Commission locale de développement rural

En tant qu'organe consultatif, la CLDR participe à l'élaboration (lieu de construction d'avis collectifs) et à la réalisation du PCDR (suivi des projets). La CLDR joue également le rôle de relais entre la population et le pouvoir communal.

Un projet de ROI a été envoyé à chacun des membres avec l'invitation à la réunion. Vanessa Sublet passe en revue les différents chapitres. Le ROI précise la mise en place d'une CLDR, indique les missions qui lui incombent, sa composition, son fonctionnement ainsi que la procédure de décision.

Le secrétariat et l'animation sont assurés par la FRW.

Questions et remarques

Les remarques des participants ont principalement concerné la *distinction entre membres effectifs et suppléants*.

Si le décret encadrant le développement rural stipule bien que la CLDR est composée de membres effectifs et de membres suppléants, il ne se positionne pas sur les modalités de prise de décision. Il incombe donc aux membres de la CLDR de se mettre d'accord sur le fonctionnement qu'ils souhaitent adopter. La proposition faite par la Commune est d'accorder le droit de vote aux membres effectifs uniquement, et à leur suppléant désigné lorsqu'un membre effectif est absent. En cas d'égalité de vote, la voix du président compte double.

Les AD, tout comme le Président de la CLDR, insistent sur le fait que le vote n'interviendra que de manière toute à fait exceptionnelle, en cas de désaccord majeur. Le Président indique ainsi que lors de la 1^{ère} ODR, hormis le vote de l'avant-projet de PCDR, il n'a été recouru au vote qu'une seule fois, au moment de la priorisation.

Le reste du temps, il n'y a pas de différence entre un membre effectif et suppléant. Chaque membre a la possibilité d'assister aux réunions de la CLDR, d'exprimer ses opinions et participer à la construction du PCDR.

Les membres présents proposent cependant des alternatives très différentes :

- Accorder les mêmes droits à tous les membres, quel que soit leur statut
- Ne pas accorder une voix supplémentaire au Président et reporter les débats en cas de 50/50 jusqu'à l'obtention d'un accord
- Etablir un quota de 60% des membres votant pour garantir la validité du vote
- Etablir un quota de 75% des membres effectifs pour les prises de décision importantes
- ...

Questionnée sur les critères retenus par la DGO3, Mme Bernadette Franck indique clairement que l'Administration fera beaucoup plus attention au nombre de participants qu'à un quelconque statut. Elle invite cependant les membres à accepter la proposition faite par la Commune.

Afin de démarrer sur de bonnes bases, les membres de la CLDR estiment qu'il est préférable de travailler dans un climat de confiance et d'accepter la proposition qui est faite. M. le Bourgmestre indique cependant que si nécessaire ou souhaité, le ROI pourra être révisé à la demande des membres de la CLDR.

- *Les membres suppléants le sont-ils pour un membre effectif particulier, ou pour le premier absent ?* En composant la CLDR, le Conseil communal a été particulièrement attentif à garantir sa représentativité de la population, tant pour les membres effectifs et suppléants. Le Bourgmestre explique également la volonté de maintenir l'aspect citoyen de la démarche en évitant la surreprésentation des élus. Un membre effectif a donc un seul membre suppléant. Ainsi le Bourgmestre est-il le suppléant du Président de la CLDR et sera amené à le remplacer en cas d'absence. Il n'y a pas de vice-président.
- *Pourquoi n'ouvre-t-on pas la CLDR à la population comme ça se fait ailleurs ? Peut-on proposer de nouveaux membres ?* La situation évoquée est tout à fait exceptionnelle. Dans la commune de Manhay, le nombre de candidats à la CLDR était supérieur aux limites fixées par le décret (60 personnes). La Commune a donc décidé d'inviter les candidats non retenus à participer aux travaux de la CLDR. A Héron, toutes les candidatures ont été retenues, sans exception. Il n'y a donc pas de raison d'ouvrir la participation plus largement. Par contre, après un certain temps de fonctionnement, il est probable qu'un certain nombre de membres souhaitent se retirer de la CLDR, pour diverses raisons. Dans ce cas, on pourra envisager de refaire un appel à candidature pour redynamiser la CLDR. Dans l'immédiat, ce n'est pas nécessaire.
- *Quorum lors des décisions ?* Le choix d'ajouter un quorum n'est, après débat, pas retenu. La volonté est de responsabiliser chacun des membres à être présent lors des réunions importantes. Il est rappelé qu'il n'y a que quelques moments importants de décision dans l'élaboration du Programme et que les projets se construisent ensemble lors des réunions de réflexion. Chacun est donc informé de l'évolution des projets qui devront faire l'objet d'un large consensus. Toutefois, pour garantir la participation d'un maximum de membres lors de ces moments de décision, le Secrétariat s'engage à convoquer les membres et leur faire parvenir l'ordre du jour le plus tôt possible.
- *Jour de réunion :* le mercredi est un jour qui convient à l'ensemble des membres présents pour organiser les réunions.

Madame Bernadette Frank souligne deux erreurs d'ordre technique :

- Titre II, point 5 : les conventions-exécutions sont aujourd'hui des conventions de faisabilité et des conventions de réalisation.
- Titre III, composition : la Division de l'espace rural s'appelle aujourd'hui Direction du Développement rural

Moyennant ces corrections, ce projet de ROI est approuvé par la CLDR. Le ROI sera prochainement adopté par le Conseil communal et distribué aux membres.

4. Les attentes de la CLDR

Les membres de la CLDR ont été invités à exprimer sur papier leurs souhaits et attentes quant aux éléments, éventuellement matériels, qui leur semblent nécessaire pour un travail de qualité.

Certaines demandes sont revenues régulièrement :

- Il semble intéressant de pouvoir s'informer auprès d'une autre CLDR et d'avoir un aperçu de projets réalisés dans le cadre d'autres CLDR.
- Réaliser un bilan de la première ODR.
- Connaître les projets déjà en cours dans la commune leur permettra de mieux appréhender la réalité du territoire et d'être plus pertinents dans le choix des projets à réaliser.
- Avoir une meilleure connaissance de la commune, à travers l'organisation de visites.

Les AD veilleront à répondre à ces attentes au moment le plus opportun par rapport au travail de la CLDR.

Les membres auront de toutes manières l'occasion de s'exprimer au fur et à mesure du déroulement de l'Opération.

5. La suite de l'opération

La date de la prochaine rencontre est communiquée aux membres. Elle aura pour objet principal l'appropriation du diagnostic participatif par la CLDR.

- Mercredi 16 novembre à 20h00 à Lavoir (salle communale)

Cette date sera rappelée officiellement par mail ou courrier postal pour ceux qui l'ont demandé.

Le Président clôture la séance vers 22h20 en rappelant aux membres leur rôle de relais auprès de la population et les invite à partager le verre de l'amitié.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Vanessa Sublet et Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

Seules 4 personnes* sur 39 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	100%
2. Local adapté	80%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	90%
5. Méthodologie de travail intéressante	100%
6. Travail personnellement enrichissant	80%

() ne permet pas de donner une appréciation représentative de la réunion.*

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : v.sublet@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be